









Quels projets?

• Les projets d'intérêt général : événement culturel ou sportif, action de solidarité, de citoyenneté ou liée à la transition écologique. Exemples : réalisation d'un court métrage, organisation d'une collecte alimentaire, d'une compétition de skate...

Quelle aide?

- Une aide financière jusqu'à 500 €
- Une aide méthodologique
- Un soutien en communication
- Une aide matérielle (salle, outils...).

Qui est concerné ?

Les jeunes Lucéennes et Lucéens de 15 à 29 ans, individuellement ou en groupe.

Quelles contreparties?

- Auto-financement du projet à hauteur de 20 % minimum
- Bilan écrit, financier et retour d'expérience.

Qui décide ?

Un jury composé de la conseillère municipale déléguée à la jeunesse, d'un expert Lucéen et d'un jeune Lucéen.

Quelles démarches ?

- Je retire le dossier de candidature au PIJ ou sur www.sainte-luce-loire.com
- L'informatrice jeunesse est disponible pour m'aider dans le montage du projet et compléter le dossier
 - Je retourne le dossier complet avec les pièces justificatives
 - Je présente mon projet devant un jury
 - Je suis informé de l'attribution de l'aide
 - Je mets en œuvre mon projet
- Je produis un bilan et je participe à un retour d'expérience (selon les modalités retenues en amont).

Contact: 02 40 68 16 48 ou pij@sainte-luce-loire.com

PIJ: 9 Mail de l'Europe

+ d'infos sur www.sainte-luce-loire.com